

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR¹ (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2017-2018

Trimestre : janvier-février-mars 2018

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Assister à une conférence <i>Collaborer avec l'ennemi : Comment travailler sur les défis complexes avec une diversité d'autres acteurs.</i>	2018-02-01	Montréal	64,89 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Philippe Bourke	Président	Rencontre avec l'Office de consultation publique de Montréal (OPCM).	2018-02-02	Montréal	56,21 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Philippe Bourke	Président	Allocution de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM).	2018-02-16	Montréal	100,23 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

¹ Premier dirigeant ou vice-président de l'organisme.

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Séances publiques. Première partie de l'audience publique <i>Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est.</i>	2018-02-22 et 2018-02-23	Montréal	121,02 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.